Covid-19 : Sortir en forêt, les préconisations à respecter



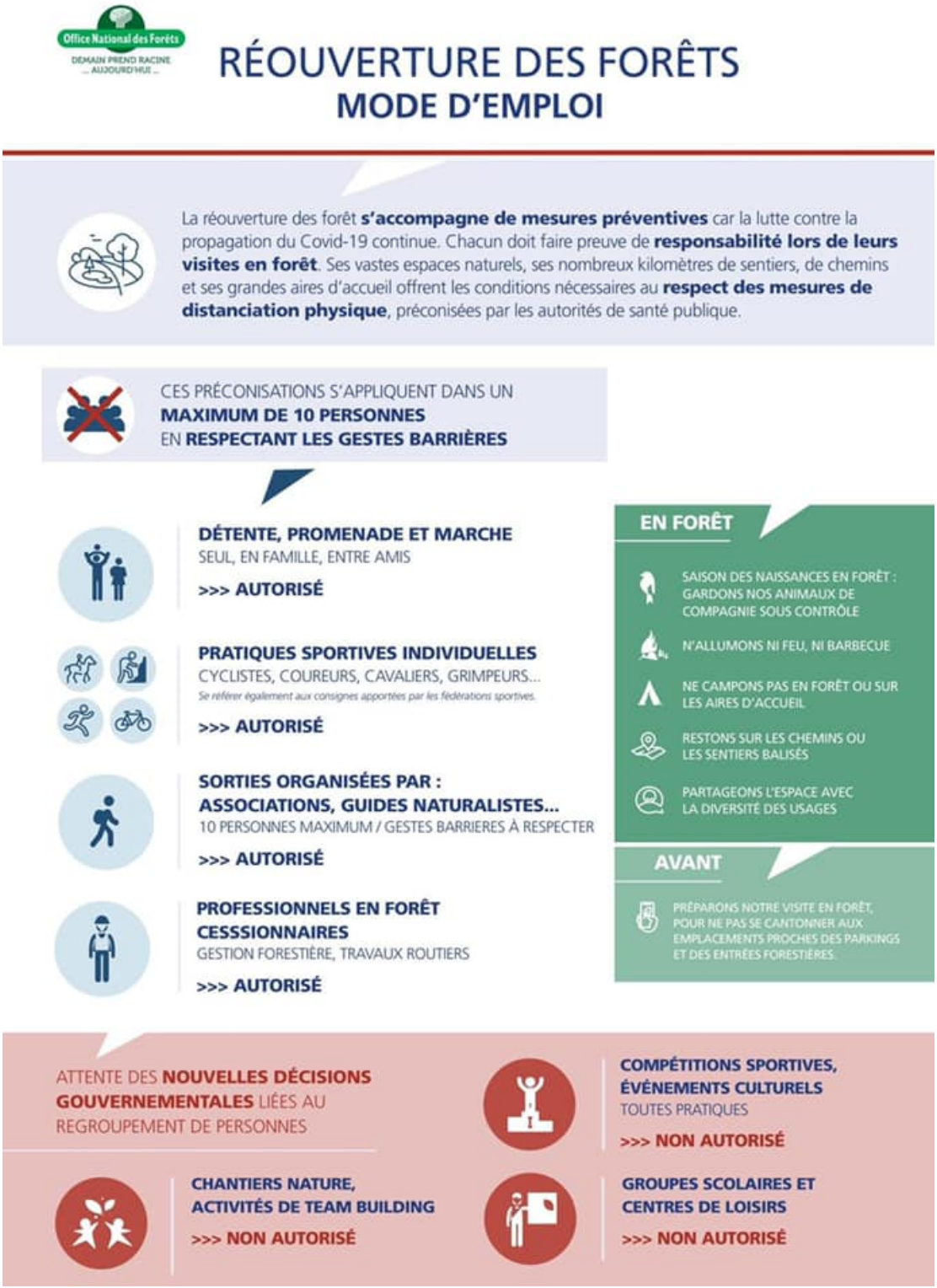
Depuis le lundi 11 mai, les forêts du Val-d'Oise sont de nouveau accessibles au public. Cette réouverture s'accompagne de mesures préventives que l'Office national des forêts vous rappelle.

Veillez à appliquer toutes ces préconisations si vous comptez prendre un bol d'air frais.

Elles permettent de lutter contre la propagation du Covid-19 mais également protéger une faune devenue moins farouche et plus sensible.

Cette réouverture des forêts coïncide avec les naissances des animaux sauvages, les chiens doivent donc être tenus en laisse jusqu'au 30 juin

Attention, les parcs et jardins demeurent fermés.



Liens utiles
[Déconfinement : Tout ce qu'il faut savoir]
[Covid-19 : Infos et actions de la Ville]